



Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
Géoparc mondial Unesco  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 03/02/2020  
Reçu en préfecture le 03/02/2020  
Affiché le  
ID : 084-258402346-20200128-2020CS06-DE

## Délibération 2020 CS 06 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### **Objet : REVISION DES STATUTS DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON (Annexe 5)**

L'an deux mille vingt et le 28 janvier 2020 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 janvier 2020, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec soixante-et-onze (71) votants :

- Quarante-et-un (41) membres titulaires présents ;
- Sept (7) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Vingt-trois (23) membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jeanine DOUZON, Laurence LE ROY (suppléante), Nadine CURNIER, Emmanuelle FRIELINGS DORF (suppléante), Catherine ROSSI (suppléante), Danielle BRUN (suppléante).

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Philippe ROUX, Fernand PEREZ, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Jean-Pierre BOYER, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, José YEVENES, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, Grigori GERMAIN (suppléant), André ROUSSET (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant).

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Anne-Cécile REUS à Grigori GERMAIN  
Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN  
Christiane NAJI à Yolande PRIMO  
Marie-Claire FEREOUX à Catherine SERRA  
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS  
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON  
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

##### **Messieurs**

Roland PETIET à Pierre PELLEGRIN  
Félix BOREL à Jacqueline COMBE  
Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT  
Christian AUTARD à Mickaël CAVALIER  
Michel RUFFINATTI à Claire ARAGONES  
Claude BADOC à Alain CAHOUR

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](https://www.parcduluberon.fr)

Francis FARGE à Gisèle MAGNE  
Joël RAYMOND à Fernand PEREZ  
Pierre BENAS à Pierre FISCHER  
Alain SAGE à Valérie DELONNETTE  
Gérard MATHERON à Pierrette FRIMAS  
Pascal DEPOISSON à Emmanuelle FRIELINGSDORF  
Gilles MOYNE à Jacques DECUIGNIERES  
Sergio ILOVAISKY CANO à André BERGER  
Ludovic BONNET à Jean-Pierre BOYER  
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Dominique CONCA, Fabienne ELLUL, Léa CHEVALIER

**Messieurs** Michel-Axel ROUX, Michel GASPARIN, Jean-Marc BLANC, David GEHANT, Julien AUBERT,

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Catherine DELASSUS-NOLLET (suppléante d'Anne-Marie CHEYREZY), Valérie GUIGON, Stéphanie MARI.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du Comité des œuvres sociales du parc naturel régional du Luberon en date du 15 janvier 2020 ;

Considérant la gestion des œuvres sociales du Parc du Luberon par un Comité des œuvres sociales (COS) ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur du 7 juillet 2017 portant « nouveau positionnement régional pour les parcs naturels régionaux – feuille de route » ;

Vu la demande régionale d'homogénéisation des statuts des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu les informations et débats tenus sur ce sujet dans les instances du Parc du Luberon notamment les 5 avril et 4 mai 2018 par le Bureau syndical, et les 15 juin, 2 et 18 juillet 2019 en Comité syndical ;

Vu les discussions tenues sur le projet de révision des statuts le 20 septembre 2019 en présence des représentants de l'Etat, de la Région, des Départements et du Parc du Luberon ;

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon approuvés par arrêté préfectoral du 24 octobre 2018 ;

Vu le projet de statuts révisés ci-annexés ;

Considérant les évolutions majeures suivantes :

- Clarification du rôle du syndicat mixte :
  - o il ne s'agit pas d'un syndicat à la carte, par conséquent, tout éventuel transfert de compétences devrait être précédé d'un accord sur ses modalités, notamment financières, et d'une révision des statuts ;
  - o il n'a pas vocation à se substituer juridiquement à d'autres personnes morales
- Hausse de la représentation de la Région et des Départements au Comité syndical à hauteur de 49% dont 30% pour la Région, et de la Région au Bureau à hauteur de 25% ;

- Renouvellement du Président du Parc du Luberon après chaque élection régionale et départementale, en plus de l'échéance municipale actuellement prévue, et désignation du premier vice-président parmi les conseillers régionaux si le Président ne l'est pas ;
- Possibilité pour chaque délégué de détenir deux pouvoirs au lieu d'un ;
- Gel de la contribution statutaire de la Région et des Départements de Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence à travers la suppression de l'actualisation automatique ;
- Augmentation du délai laissé aux collectivités membres pour approuver les modifications de statuts et les adhésions au syndicat mixte de 2 à 3 mois

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à la **majorité, avec 22 oppositions et 7 abstentions** :

- **REJETTE** la version révisée des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

